



Les chiffres clés de la précarité énergétique en 2024



13/06/2024 - RAPPEL

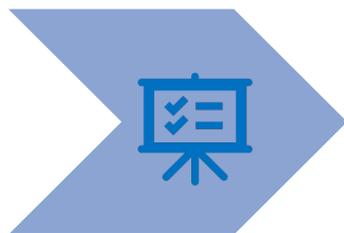


14h00 – 15h00

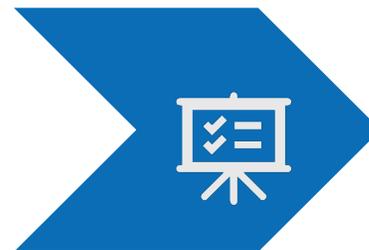


Teams

Isolde Devalière, Cheffe de projet Précarité énergétique à l'ADEME

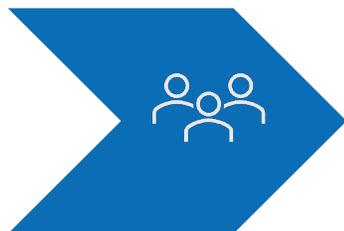


**Les missions de
l'ONPE**

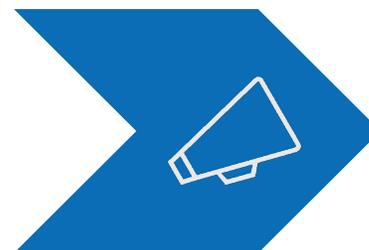


**Tableau de bord et
chiffres clés**

Privation



**La gouvernance de
l'ONPE**



Echanges



L'ONPE – Observatoire National de la Précarité Énergétique

Assurer collégialement la production et le suivi de données de référence sur la précarité énergétique en France, afin d'améliorer la connaissance de la précarité énergétique, de mesurer l'impact des dispositifs existants et d'orienter les politiques publiques.

Nos missions

- 1** L'observation de la précarité énergétique et l'analyse des politiques publiques associées
- 2** Être une plateforme d'échanges entre les parties prenantes du débat de la précarité énergétique et contribuer au débat public sur le sujet,
- 3** La valorisation et diffusion des travaux sur le phénomène : site internet, publications, tableau de bord et manifestations

3 Principes

Pérennité

Neutralité

Fiabilité







GT Données

Assurer le suivi du phénomène en France et en Europe et mesurer l'impact des dispositifs nationaux à travers leurs évolutions dans le temps et sur le territoire national.

Isolde Devalière (ADEME), Christophe Meilhac, (SDES)



GT Ménages

Assurer des enquêtes auprès des ménages et des professionnels afin d'éclairer le phénomène de la précarité énergétique par une approche sociologique.

Isolde Devalière (ADEME) et Florence Bui (EDF)



GT Diagnostic Territorial

Assurer la diffusion d'un outil de cartographie de la précarité (habitat/ logement) à destination des collectivités territoriales et des acteurs locaux.

Pierre Taillant (ADEME)



GT Communication

Organiser et assurer la communication de l'ONPE et la valorisation des productions. Favoriser les échanges entre les partenaires.

Isolde Devalière et Lucie Bonnet (ADEME)



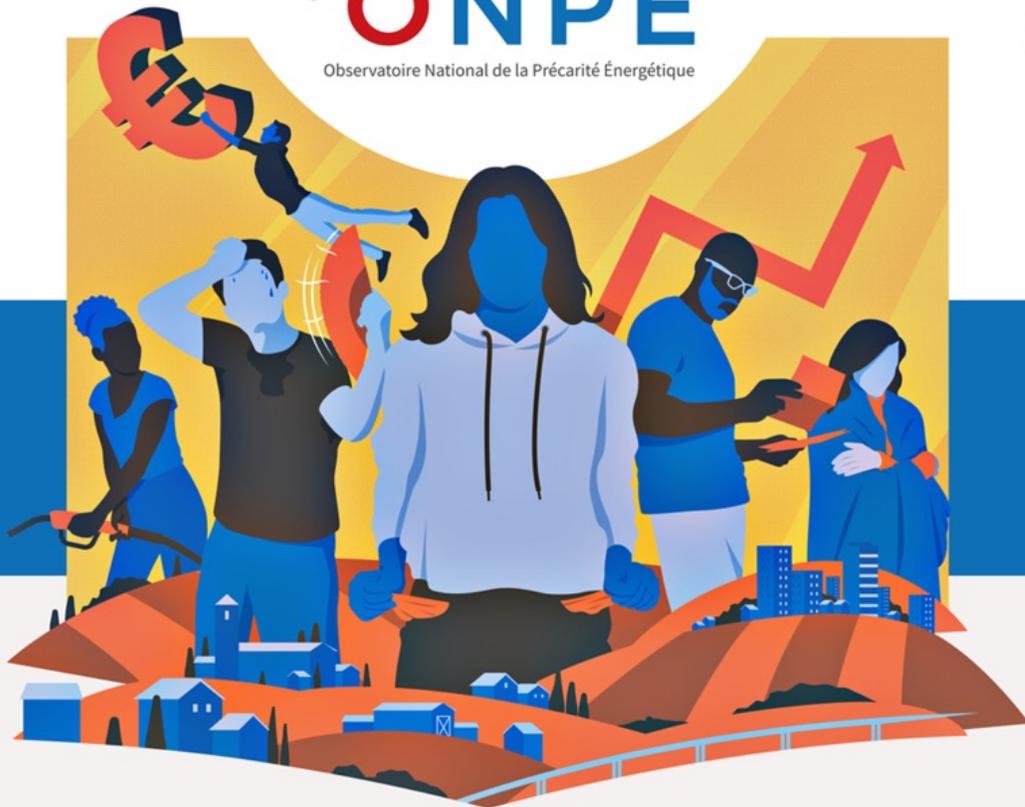
GT Copropriétés

Faciliter la « mise en mouvement » de petites copropriétés fragiles en faveur leur rénovation, de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique.

Pierre Deroubaix (ADEME), Sylvaine Le Garrec (consultante)



Observatoire National de la Précarité Énergétique



COLLOQUE 2024

DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Face à la hausse des prix,
quelles stratégies territoriales
pour prévenir la précarité énergétique ?

4
DÉC
visites
de sites

5
DÉC
colloque



LYON

Espace
de l'Ouest Lyonnais

Retrouvez toutes les actualités de l'ONPE

Abonnez-vous à la newsletter



Observatoire National de la Précarité Énergétique

www.onpe.org

LES CHIFFRES CLÉS DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

26%



des Français déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2022-2023, pendant au moins 24 heures.

42% d'entre eux déclarent que la raison est financière.⁽¹⁾

55%



des Français déclarent avoir souffert d'un excès de chaleur en été (-4 points).⁽²⁾

79%



des Français déclarent avoir restreint le chauffage chez eux pour ne pas avoir de factures trop élevées (+10 points).⁽³⁾

10,8%



des Français ont dépensé plus de 8% de leurs revenus pour payer les factures énergétiques de leur logement en 2022 et appartiennent au trois premiers déciles de revenus.⁽⁴⁾

Impacts quotidiens



1 000 908 ménages (+3%)

ont subi une intervention d'un fournisseur d'énergie en 2023 à la suite d'impayés. Cela dénote d'une grande difficulté des ménages à payer leurs factures d'énergie.⁽⁵⁾



14% ménages (+2,7 points)

sont en situation de privation matérielle et sociale en 2022. C'est le plus haut niveau observé depuis 2013.⁽⁵⁾

Les aides financières nationales



121 977 ménages

ont bénéficié du **Fonds de Solidarité Logement** pour l'aide au paiement des factures d'énergie en 2022 parmi les clients des trois principaux fournisseurs d'énergie en France.⁽⁶⁾

En 2022

4,8 millions de ménages (soit 82,6% des bénéficiaires du chèque)

ont utilisé leur **chèque énergie** (hors campagnes exceptionnelles). En 2023, 5,6 millions de ménages ont reçu un chèque énergie annuel.⁽⁶⁾



71 613 ménages (+9%)

ont rénové leur logement par des travaux performants grâce aux programmes **MaPrimeRénov' Sérénité, MaPrimeRénov' Copropriété ou MaPrimeRénov' Rénovation Globale en 2023.**⁽⁷⁾



505 126 dossiers (-19%)

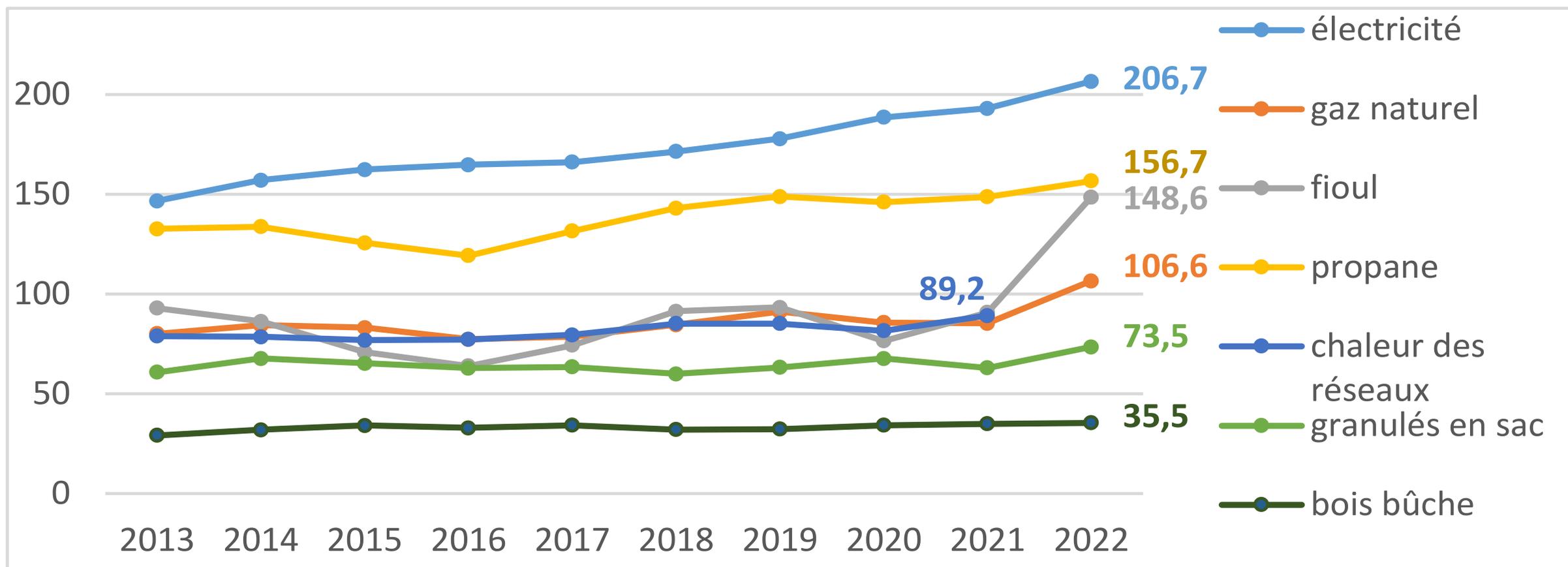
MaPrimeRénov' ont été engagés par l'Anah en 2023. 67% des dossiers concernent les ménages modestes et très modestes.⁽⁷⁾



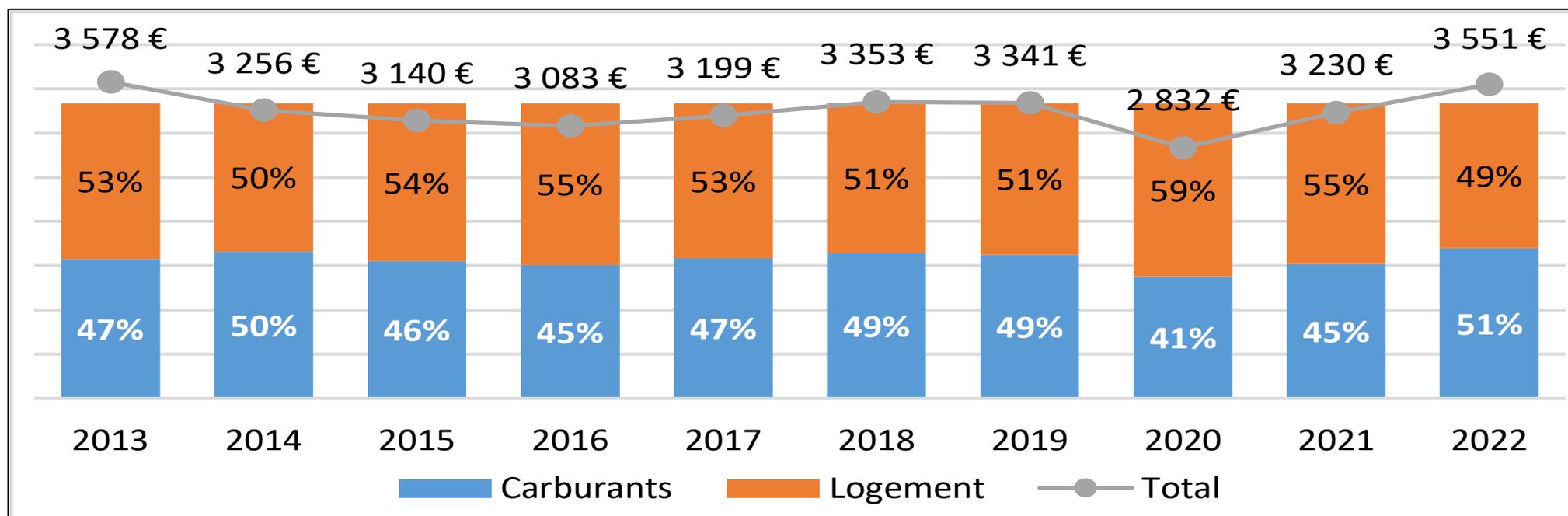
7 programmes

de certificats d'économie d'énergie consacrés aux ménages précaires, soit un budget potentiel de 178,1 millions d'euros.⁽⁷⁾

Prix des énergies pour la consommation finale des clients résidentiels (€TTC courant / MWh)



Montant et nature des dépenses énergétiques des ménages (€ constants TTC par ménage par an)



9,1 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, soit **1 158 euros par mois pour une personne seule en 2021**.

La reprise de l'activité en 2021 s'est accompagnée d'une hausse des revenus du travail et des dividendes reçus par les ménages, plus marquée pour les ménages les plus aisés dont le niveau de vie augmente.

À l'opposé, la non-reconduction des **aides de solidarité exceptionnelles versées en 2020** en lien avec la crise sanitaire a pesé sur les niveaux de vie des ménages les plus modestes qui diminuent en 2021. **Le taux de pauvreté augmente de 0,9 point en 2021, passant de 13,6 % à 14,5 %**.

Même si les évolutions entre 2019 et 2020 restent incertaines, la France sort de l'épisode Covid en 2021 avec un taux de pauvreté supérieur à celui qu'elle avait quand elle y est entrée

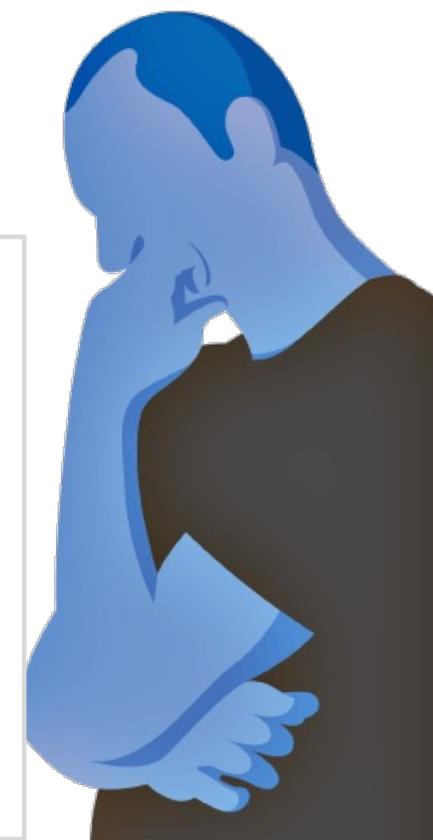
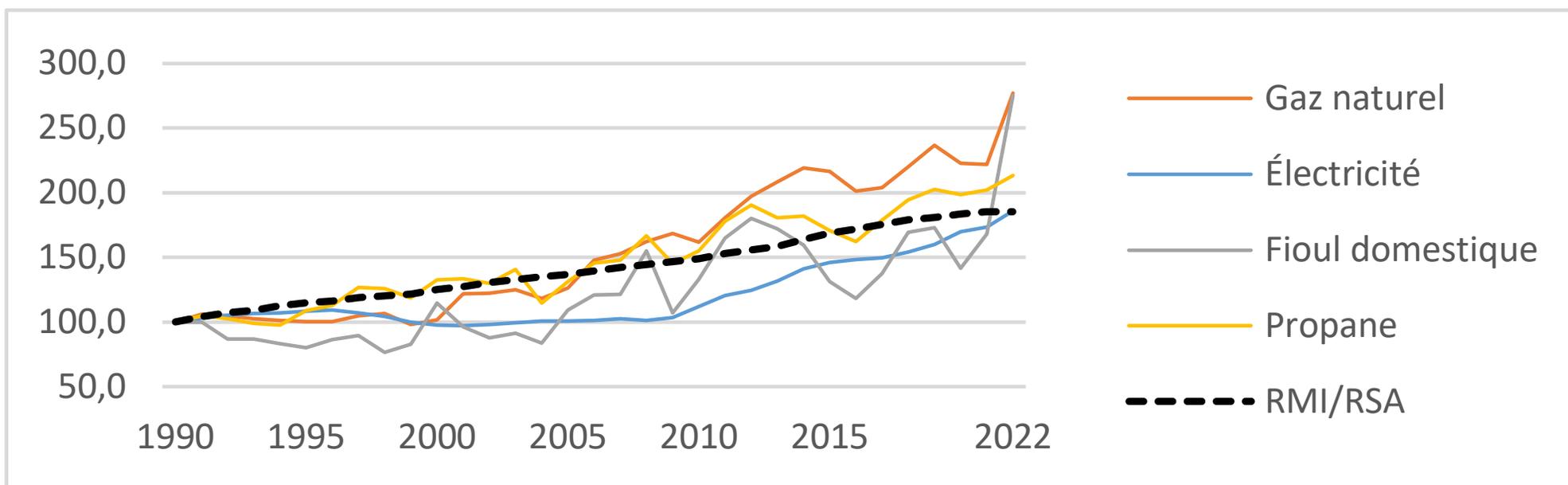
Montant par mois, pour une personne seule :



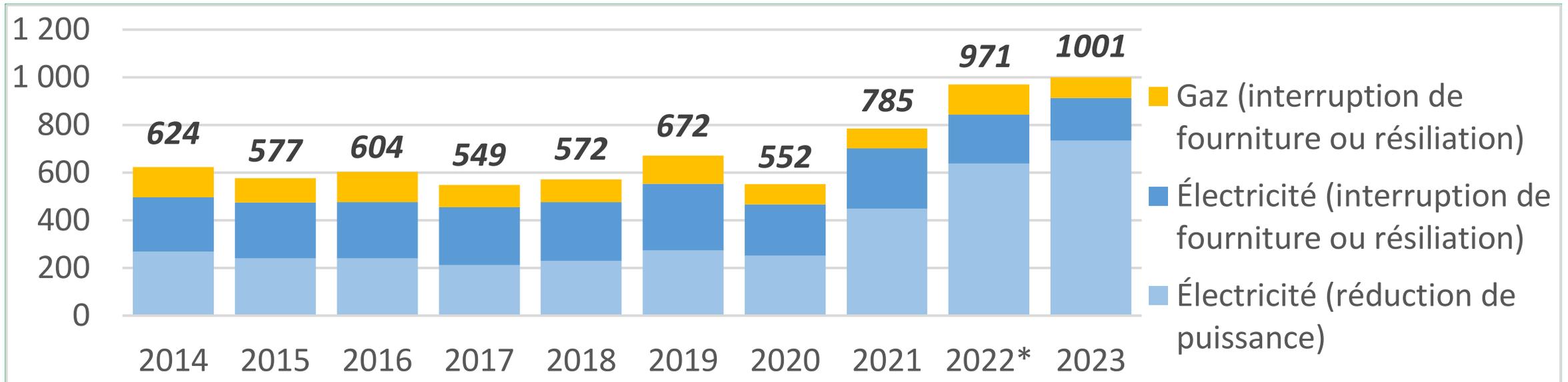
« En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent »
(Insee Première n°1973, novembre 2023)

Tandis que l'évolution du RMI*/RSA* est relativement linéaire sur les dix dernières années, les prix des énergies fossiles (gaz, fioul, propane) pour les ménages ont connu de fortes fluctuations.

Évolution du prix des énergies et du RMI*/RSA* en euros courants (base 100 en 1990)



... les impayés s'accumulent... et les interventions pour impayés augmentent



En 2023, l'augmentation du nombre d'interventions pour impayés se poursuit : + 3 % par rapport en 2022, et + 49 % par rapport à la situation avant COVID en 2019.

En cas d'impayé de facture d'énergie, une majorité de fournisseurs préfère recourir à des limitations de la puissance en électricité (735 596, + 15 % par rapport à 2022) plutôt qu'à des coupures d'électricité ou de gaz (265 312, - 18 % par rapport à 2022). Cette évolution est liée au changement de pratique de certains fournisseurs ainsi qu'à l'évolution de la réglementation.

On observe un phénomène de restriction des consommations d'énergie

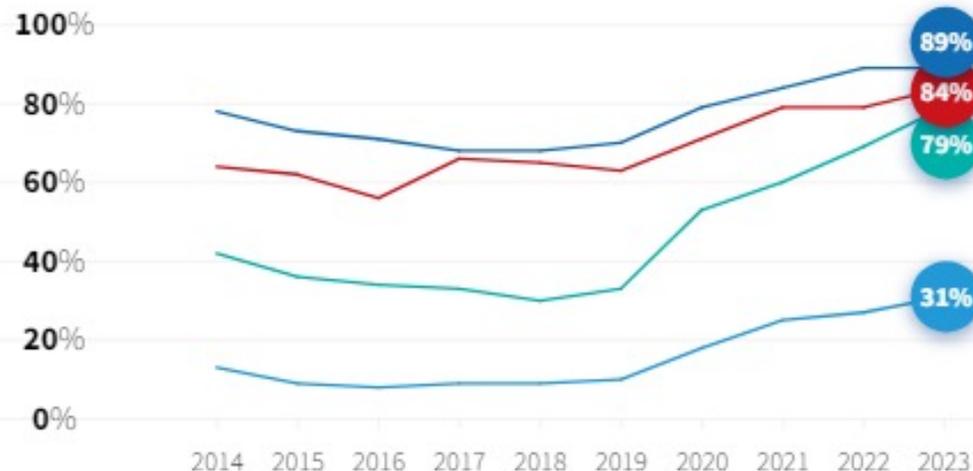
79 % des foyers ont réduit le chauffage chez eux pour limiter la facture

C'est 10 points de plus qu'en 2022. Cette proportion monte à 86 % dans le Sud-Ouest.

Les difficultés à payer les factures d'énergie continuent d'augmenter

- **84 %** des foyers interrogés déclarent que les factures d'énergie représentent aujourd'hui une part importante des dépenses de leur foyer (contre 82 % en 2022). Le taux monte à 92 % chez **les ouvriers**, 90 % chez **les moins de 35 ans**, 90 % dans les **communes de moins de 2 000 habitants**.
- **31 %** des foyers interrogés (contre 27 % en 2022) déclarent avoir rencontré des difficultés pour payer certaines factures d'énergie. Cette année encore, les **moins de 35 ans** sont particulièrement touchés : 55 % d'entre eux déclarent avoir des difficultés. Les **artisans et commerçants** sont également concernés (46 %).

Évolution du ressenti des Français sur leurs dépenses d'énergie



"dans mon foyer, la consommation d'énergie est un sujet de préoccupation important"

"au cours de l'hiver dernier, j'ai restreint le chauffage chez moi pour ne pas avoir de factures trop élevées"

"les factures de gaz et d'électricité représentent une part importante dans les dépenses de mon foyer"

"au cours des 12 derniers mois, j'ai rencontré des difficultés pour payer certaines factures d'énergie"

En 2022, **14% des Français sont en situation de privation matérielle et sociale**, **proportion qui atteint son plus haut niveau depuis 2013**

> Ce taux de privation est supérieur à la moyenne des populations vivant dans l'Union Européenne (12,7%)

Taux de privation important **en centres urbains** (14,8%) et en périphérie, mais en forte progression **en milieu rural en raison de la hausse des prix de l'énergie** (dépenses de chauffage et de carburant plus élevées)

Les **familles monoparentales et les familles nombreuses** sont particulièrement concernées par les privations (respectivement 3 ménages sur 10 et 2 ménages sur 10).

Sources :

La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022 - Insee Focus – 304

Après un an de pandémie, une personne sur dix est en situation de privation matérielle et sociale en 2021 (INSEE, février 2023)

La flambée des prix de l'énergie : un effet inflation réduit de moitié par le bouclier tarifaire (INSEE, septembre 2022)

La précarité énergétique liée au froid s'intensifie

PROPORTION DE MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE SELON LE RESSENTI DU FROID



Pour en savoir plus :

- 📄 **Synthèse du baromètre énergie-info** (médiateur national de l'énergie, 2023)
- 📄 **Conditions de logement en France en 2020** (Ministère de la Transition Ecologique, 2023)

Sources : Médiateur national de l'énergie 2023

Champ : France métropolitaine, échantillon de 2 002 personnes

🔍 Définition FROID

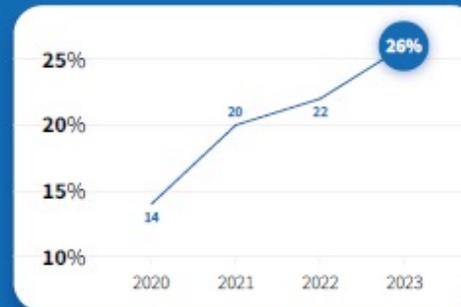
L'indicateur sur le **ressenti du froid**, mesuré selon la même formulation que dans l'ENL*, est tiré du baromètre énergie-info réalisé par le médiateur national de l'énergie auprès d'un échantillon de près de 2 002 personnes, par voie électronique.

Cet indicateur déclaratif permet de quantifier **les phénomènes d'auto-restriction** que ne capte pas l'indicateur économique du TEE_3D*. Il considère un ménage en situation de précarité énergétique s'il déclare avoir souffert du froid pendant au moins 24 h dans son logement au cours de l'hiver précédent le sondage.



des ménages ont souffert du froid chez eux au cours de l'hiver 2022-2023

Dans votre logement au cours de l'hiver dernier votre ménage a-t-il souffert du froid pendant au moins 24 heures? (2002 répondants)



Était-ce en raison... (plusieurs réponses possibles ; 448 répondants)

■ 2023 ■ 2022

Des populations particulièrement touchées

Plusieurs catégories de ménages expriment davantage de souffrance liée au froid dans leur logement, par rapport au taux moyen de 26% :

- les moins de 35 ans (42%)
- Les agriculteurs et exploitants (55%), les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (37%), les employés et personnels de service (35%)
- Les locataires (35%) et ménages logés en appartement (31%)

Les restrictions financières sont le premier motif de ressenti du froid dans le logement

Dans 42% des cas, les personnes qui ont souffert du froid l'expliquent par la **nécessité de limiter le chauffage pour des raisons financières**. Ce motif est en augmentation de 5 points par rapport à 2022.

Les autres raisons explicatives du froid ressenti sont la mauvaise isolation (34% en 2023, - 1 point), la participation volontaire aux mesures de sobriété (24%, motif intégré dans le questionnaire en 2023), et la rigueur de l'hiver (21%, - 7 points).

La mauvaise isolation est plus souvent citée par les locataires (41%), les ménages en appartement (41%) et dans les communes de plus de 100 000 habitants (42%).



d'une limitation pour des raisons financières



d'une mauvaise isolation



d'une limitation volontaire pour contribuer à la sobriété



d'un hiver rigoureux



d'une installation de chauffage insuffisante



d'une panne de chauffage



d'une coupure de fournisseur d'énergie suite à une facture impayée





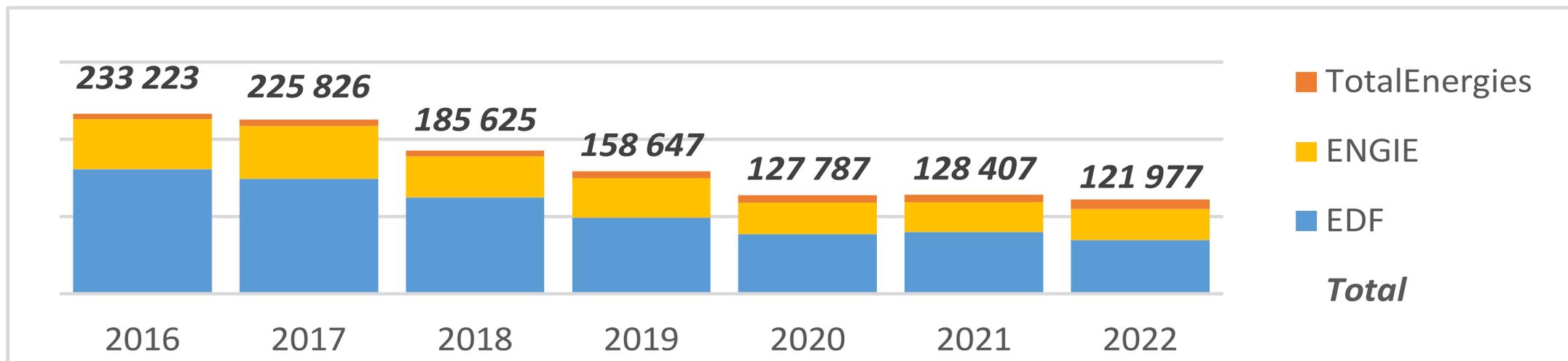
Quelles sont les aides existantes ?



Inquiétude :

- **45 %** : c'est la diminution du nombre de bénéficiaires du FSL entre 2016 et 2020 parmi les clients des trois principaux fournisseurs d'énergie.

Nombre de ménages bénéficiaires du FSL parmi les clients des trois principaux fournisseurs d'énergie (EDF, ENGIE, TotalEnergies)



Dans un contexte fragile après la pandémie de COVID-19, l'invasion russe en Ukraine en février 2022 a engendré **une crise énergétique mondiale**. Le gouvernement, à travers le bouclier tarifaire (novembre 2021), puis le **Plan de Résilience économique et sociale** (mars 2022) et le **Plan de sobriété énergétique** (octobre 2022), accompagne les ménages face à cette crise.

L'impact distributif des mesures de soutien aux ménages face à la hausse des prix de l'énergie en 2022 (Ministère de la transition énergétique, septembre 2023)

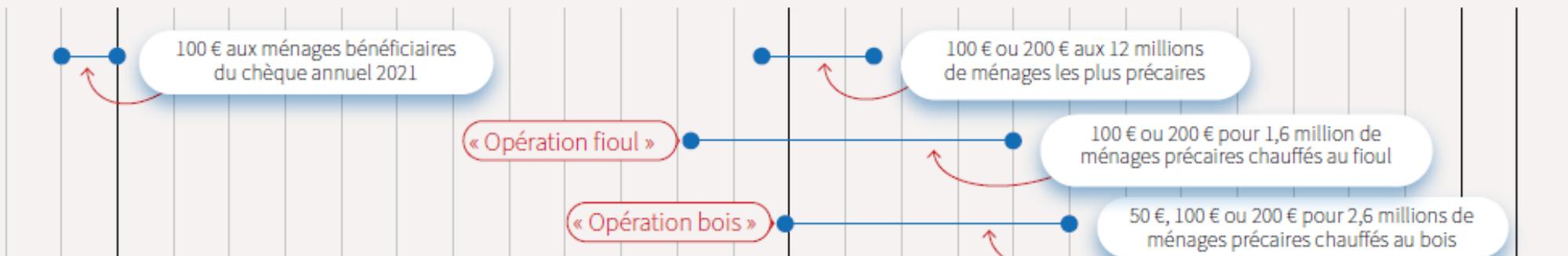
2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025

BOUCLIER TARIFAIRE

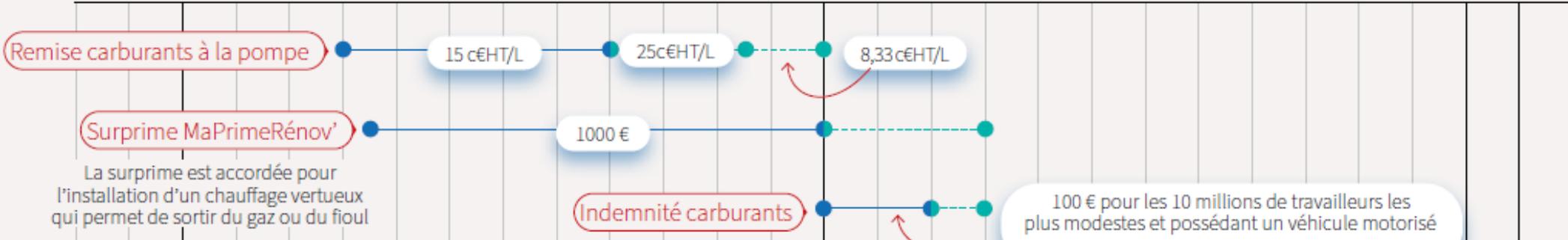
Blocage des tarifs réglementés de vente (trv) (les TRV sont des prix de l'énergie établis par les pouvoirs publics. Ils ont été créés après la seconde guerre mondiale pour assurer un accès égalitaire à l'électricité et au gaz à tous les ménages. Ils ont respectivement pris fin les 1/1/2016 et le 30/6/2023)



Chèques énergie exceptionnels

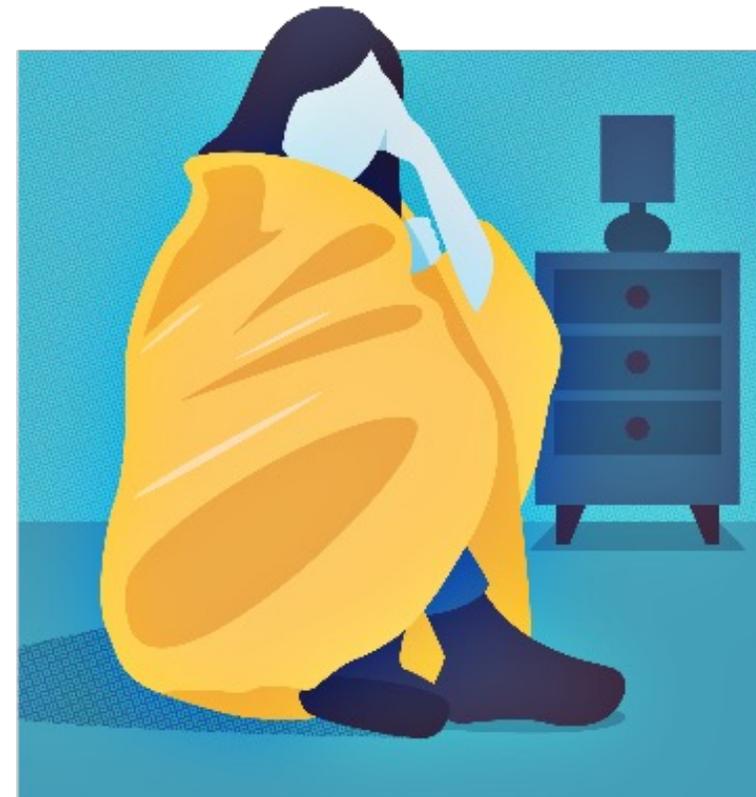


PLAN DE RÉSILIENCE ET PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



● Période initiale
● Période de prolongement

- Aides des CCAS variables selon les départements (entre 77% et 8% budget dédié aux aides à l'énergie)
 - > Par rapport à 2022, à Flers et Val d'Oust, on observe une tendance à l'augmentation du nombre de ménages accompagnés. Elle s'accompagne toutefois d'une **baisse du montant moyen des aides distribuées**.
- Aides des associations caritatives : 2^e poste pour le Secours Catholique : **aides en baisse** depuis 2013 car les ressources des délégations sont limitées et volonté de recentrage des aides sur les familles accompagnées sur la durée pour qu'elles sortent de leurs difficultés.
 - > Par ailleurs, **les bénévoles témoignent d'une montée en nombre des familles qui ne se chauffent plus depuis l'automne 2022.**



Baisse des travaux engagés par les propriétaires occupants en 2023

- En 2023, **MaPrimeRénov' Sérénité a été attribuée à 30 166 propriétaires occupants** (dont 72 % de ménages très modestes) soit un total de 470 M€.
- Le nombre de dossiers diminue de 12 % par rapport à 2022, mais le montant moyen octroyé (15 590 €) continue d'augmenter (+ 850 €).
- Le montant moyen des travaux s'élève à 31 800 € par logement. Les travaux permettent un gain énergétique moyen de 53 %, et d'éliminer les étiquettes F et G du DPE du parc (59,9% des logements avant travaux).

MaPrimeRénov' Copropriété en forte augmentation en 2023

30 167 copropriétaires ont été aidés par MaPrimeRénov' Copropriété en 2023, soit 16 % de plus qu'en 2022.

Le montant moyen de l'aide s'élève à 7 840 € par logement pour les syndicats de copropriétés (soit un total de 236,5 M€).

Les tendances de fond se poursuivent en 2023

Au 31 décembre 2023, près de 34 000 dossiers **MaPrimeRénov' Sérénité** ont été financés, soit 11 % de moins qu'en 2022.

Cette tendance s'explique par la hausse des prix (des matériaux, des montants de travaux...) d'où diminution de la demande de travaux, et par les annonces d'évolution des aides fin 2023 (MonAccompagnateurRénov' dès le 1^{er} janvier 2024, évolution des aides MaPrimeRénov') : report des projets à 2024.

Et vous, quelles tendances observez-vous ?





Observatoire National de la Précarité Énergétique

www.onpe.org